



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

23.2.1984

Date de révision

Date de mise en application

1.4.1984

1. Dénomination de la fonction

Préposé / préposée aux bulletins d'hôtel (police)

Code fonction

3.03.012

2. But de la fonction

Récolter les bulletins d'hôtels, enregistrer et contrôler leur contenu, assurer l'exploitation de cette source de renseignements.

3. Description de la fonction

Sous la foi du serment, la fonction implique notamment :

- la tournée quotidienne des établissements hôteliers en ville de Genève et sa périphérie, et le ramassage des bulletins d'hôtels après une première vérification de la conformité des inscriptions avec le livre de police de l'hôtel (libellé insuffisant, données manquantes, illisibles, suspects);
- l'intervention auprès des responsables des hôtels et, le cas échéant, leur dénonciation (notamment en cas de non conformité renouvelées des libellés);
- l'introduction et le traitement des informations sur ordinateur (archivage des renseignements destinés, le cas échéant, à confondre ultérieurement un suspect);
- la recherche administrative des personnes sous mandat ou enquête de police (confrontation avec le moniteur Suisse de Police, fichier des personnes recherchées et les listes de documents d'identité signalés volés) et de signaler aux services de police les recherches positives;
- le tri et le classement en plusieurs phases desdits bulletins (plusieurs milliers mensuellement).

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	B	D	B	D	Cl. max. 7
Points	15	4	21	8	20	Total 68